Informations de base

2001/2045(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Chine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	GRAÇA MOURA Vasco (PPE-DE)	20/03/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	WESTENDORP Y CABEZA Carlos (PSE)	15/10/2001

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0552	Résumé
15/03/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
		COM(2001)0265	Résumé

15/05/2001	Publication du document de base non-législatif		
26/02/2002	Vote en commission		Résumé
26/02/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0076/2002	
10/04/2002	Débat en plénière		
11/04/2002	Décision du Parlement	T5-0179/2002	Résumé
11/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		
29/05/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2045(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/14540

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0076/2002	26/02/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0179/2002 JO C 127 29.05.2003, p. 0593-0652 E	11/04/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0552	08/09/2000	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0265	15/05/2001	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0533	10/09/2003	Résumé

Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 10/09/2003 - Document de suivi

OBJECTIF : établir une nouvelle stratégie pour un partenariat affiné avec la Chine. CONTENU : la Commission a adopté un document de politique définissant un cadre qui devrait guider la politique et l'action de l'UE à l'égard de la Chine pendant les deux ou trois prochaines années. Ce document établit six priorités pour les relations futures, notamment partager les responsabilités pour promouvoir la gouvernance mondiale, soutenir la mutation de la Chine en une société ouverte fondée sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme et encourager l'ouverture économique de la Chine tant à l'intérieur que vers l'extérieur. Il se présente comme une mise à jour des communications précédentes de la Commission publiées en 1998 (COS /1998/2067) et en 2001 (COS/2001/2045). Il contient en particulier plusieurs mesures concrètes destinées à renforcer les relations UE-Chine dans des domaines-clés tels que les relations économiques et commerciales et le processus de réforme interne de la Chine : - dans le domaine de la gouvernance mondiale : le document suggère des moyens d'accroître l'efficacité du dialogue politique, il recommande également de mieux appréhender les questions de gouvernance mondiale et régionale et de sécurité, telles que la non-prolifération et le contrôle des armes, la criminalité internationale ou l'émigration clandestine, domaine dans lequel l'UE aimerait voir la conclusion d'un accord de réadmission, et de renforcer la coopération afin de promouvoir le système multilatéral et des règles multilatérales pour la gouvernance mondiale; - droits de l'homme : le document souligne la nécessité d'accroître l'efficacité du dialogue sur les droits de l'homme qui est un élément essentiel du dialogue politique, et de renforcer sa visibilité et sa transparence. L'accent est mis particulièrement sur le rôle plus important que devrait jouer la Chine dans le développement de la société civile pour protéger et soutenir les individus et les communautés défavorisés par les changements économiques et sociaux en cours; - développement économique : afin de réaliser l'ouverture économique de la Chine, le document souligne la nécessité de renforcer le dialogue avec l'administration chinoise sur la bonne mise en oeuvre des engagements pris par la Chine dans le cadre de l'OMC et d'oeuvrer ensemble pour assurer le succès du programme de Doha pour le développement, particulièrement en ce qui concerne les questions réglementaires telles que l'investissement, la concurrence, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics. Il appelle également à un renforcement du dialogue sur les questions de commerce et d'investissement bilatéraux ainsi que des programmes de coopération axés sur le commerce; - renforcement de la coopération : afin d'encourager le processus de réforme interne engagé par la Chine, le document suggère que les dialogues en cours (portant sur l'environnement, l'énergie, la science et la technologie, la société de l'information etc.) soient renforcés et que de nouveaux dialogues soient instauréspar exemple en matière de politique industrielle, de politique de concurrence, d'éducation ou de développement des ressources humaines; - visibilité de l'Union : afin d'améliorer l'image de l'Union en Chine, le document envisage de multiplier les contacts, de diffuser des informations et des publications par l'intermédiaire d'Internet et des médias audiovisuels, d'organiser des manifestations telles que des tournées de présentation ou des tables rondes, de promouvoir les contacts personnels (en mettant l'accent tout particulièrement sur la conclusion d'un accord sur le statut de destination autorisée (SDA) dans le domaine du tourisme) en pleine coordination avec les États membres. À noter que le présent document de politique sera transmis au Conseil des ministres et au Parlement européen pour suivi. Le programme de coopération de l'Union qui assure des activités dans bon nombre des domaines mis en avant par le présent document, suivra les objectifs fixés par le document de stratégie de 2002, bien que le programme indicatif national (PIN) nécessite un ajustement en 2003 pour tenir compte de certaines modifications sur le terrain. En dehors du PIN proprement dit, la Chine continuera à figurer au nombre des premiers bénéficiaires des programmes de coopération et de recherche régionaux de l'Union, dans lesquels de nouvelles initiatives, pour lutter contre le SRAS par exemple, entreront rapidement en vigueur.

Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 15/05/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des pistes pour développer les relations entre l'Union européenne et la Chine en définissant des actions concrètes et pratiques à court et à moyen terme pour faire progresser la politique communautaire vers les objectifs à long terme fixés en 1998. CONTENU : Les propositions les plus importantes sont les suivantes: 1) Intégrer davantage la Chine dans la communauté internationale en renforçant de manière continue le dialogue politique, grâce aux actions suivantes: - améliorer la cohérence et la continuité dans la programmation de discussions à tous les niveaux; - renforcer le dialogue mené au niveau des experts sur des questions présentant un intérêt particulier; - s'engager à mieux préparer et coordonner le dialogue à tous les niveaux; - mieux tenir compte de l'interpénétration des problèmes mondiaux et envisager la publication, s'il y a lieu, de textes sur des sujets d'intérêt commun adoptés par l'Union et la Chine en marge des réunions au sommet; - codifier le cadre dans lequel s'inscrit le dialogue politique sino-européen. 2) Soutenir la transition de la Chine vers une société ouverte, grâce aux actions suivantes: - faire en sorte que le dialogue sur les droits de l'homme soit plus ciblé et axé sur les résultats; - soutenir les réformes en cours dans ce pays dans ce domaine; - préparer et mettre en oeuvre des programmes d'aide liés aux droits de l'homme et portant sur les thèmes suivants: État de droit et réforme juridique, droits économiques, sociaux et culturels, droits civils et politiques et démocratie; - mettre en évidence et programmer de nouveaux secteurs susceptibles de bénéficier d'une assistance de l'Union, tels que la prévention de la torture. 3) Intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale, grâce aux actions suivantes: - concrétiser son adhésion à l'OMC; - veiller de près à la bonne mise en oeuvre des engagements pris par la Chine dans le cadre de l'OMC; - mettre en oeuvre des programmes d'aide communautaires afin que cette adhésion soit un succès; - renforcer les dialogues sectoriels et les accords existants portant sur des domaines clés (société de l'information, environnement, énergie, science et technologie) et en mettre en place de nouveaux (politique des entreprises, normes et certification industrielles, douanes, transport maritime, valeurs mobilières et politique de la concurrence); - renforcer le dialogue entre entreprises communautaires et chinoises; - fournir des efforts supplémentaires pour résoudre les différends commerciaux bilatéraux; 4) Mieux utiliser les programmes de coopération communautaires avec la Chine et, pour ce faire: - renforcer la programmation à long terme; - adopter un document stratégique; - concentrer les activités d'aide communautaire dans trois domaines : promotion du développement durable, encouragement des initiatives en matière de bonne gouvernance et promotion de l'État de droit et soutien à la réforme économique et sociale, en vue d'assister les efforts de la Chine pour assurer la cohésion régionale et sociale, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. 5) Améliorer l'image de l'Union en Chine en renforçant tous les aspects de la politique d'information communautaire vis-à-vis de la Chine. Les actions proposées ne sont pas exhaustives. Elles donnent des indications sur ce qui pourrait être réalisé au cours des années à venir, en se fondant sur ce qui a été fait jusqu'à présent.

Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 11/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Vasco GRAÇA MOURA (PPE-DE, P) sur la stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine, le Parlement se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, la Plénière se range derrière sa commission des affaires étrangères pour ce qui est de la mise en place d'une coopération renforcée fondée sur le dialogue avec la Chine et sur la promotion des droits de l'homme, particulièrement au Tibet. Sur cette question notamment, la Plénière réitère une nouvelle fois sa demande maintes fois répétée d'autonomie pour le Tibet au sein de la République de Chine et invite les autorités chinoises à reprendre les négociations directes avec le Dalaï Lama. Sur le front des relations économiques, le Parlement se réjouit de l'adhésion de la Chine à l'OMC, même si les députés souhaitent des progrès plus sérieux en matière de respect du droit du travail. Par ailleurs, la Commission et les États membres sont invités à exercer un contrôle efficace des produits en provenance de Chine, n'acceptant en aucun cas des produits provenant de camps de travail forcé. Pour le Parlement, les jeux olympiques de 2008 constituent une occasion rêvée pour permettre à Pékin d'approfondir la coopération dans tous les domaines si la Chine met fin aux violations des droits de l'homme et se conforme aux normes internationales. Concernant Taïwan, le Parlement préconise une solution pacifique du différend entre Pékin et cette entité. La Plénière souhaite en particulier que des pourparlers soient engagés au plus vite entre les deux parties et estiment, à cet égard, que la participation de Taïwan à l'ASEM serait un premier pas vers la normalisation des relations. Dans ce contexte, le Parlement demande à la Commission d'ouvrir sans tarder un bureau d'information de l'UE à Taïpei.

Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 08/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la communication "Vers un partenariat global avec la Chine". CONTENU : Le 25 mars 1998, la Commission adoptait une communication visant principalement à intégrer davantage la Chine dans la Communauté internationale (voir COS /1998/2067), à appuyer le développement en Chine d'une société ouverte et à intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale. Pour atteindre ces objectifs, la Commission espérait, notamment, renforcer le dialogue politique, encourager l'intérêt de la Chine pour l'ASEM et les questions régionales asiatiques, et définir des conditions appropriées d'adhésion de la Chine à l'OMC. La Commission entendait également mettre à profit l'expérience et la compétence de l'UE pour contribuer au renforcement du processus de réforme engagé en Chine, et pour ajouter les droits de l'homme, l'environnement et le développement durable à l'ordre du jour. Depuis l'adoption de cette communication, les relations CE-Chine se sont considérablement intensifiées. Le dialogue s'est élargi à la sécurité régionale, aux questions économiques et commerciales, et aux droits de l'homme. Il pourrait encore être élargi à d'autres grands problèmes de société comme l'immigration illégale et éventuellement la lutte contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment de capitaux et le crime organisé. Par ailleurs, la coopération n'a cessé de croître en vue d'un développement durable de la Chine. Le présent rapport propose de faire un premier bilan de cette coopération. Ainsi, il ressort que si les relations se sont considérablement developpées au cours des deux dernières années, le champ des relations UE-Chine reste encore considérable. Pour l'essentiel, ce rapport estime que l'Union doit chercher à déterminer l'effet que l'adhésion de la Chine à l'OMC le 19 mai 2000 aura sur les relations bilatérales. La Commission continuera dans ce cadre à contrôler comment ce pays s'acquitte de ses engagements envers l'OMC et cherchera à aider la Chine à surmonter ses difficultés au moyen d'une assistance technique ad hoc ciblée. L'Union devra en outre parvenir à aider la Chine dans son processus de réforme économique. À cet égard, le programme de coopération de l'UE avec la Chine apportera le soutien nécessaire et sera désormais principalement axé sur le soutien au développement durable destiné à encourager le processus global de réforme en Chine. Les priorités et le contenu du programme seront redéfinies afin de s'assurer qu'il reste en prise avec une situation en constante évolution et afin également d'améliorer l'impact et la visibilité de l'aide de l'UE en Chine. Vu l'ampleur des défis que doit relever la Chine, la Commission affinera sa définition des secteurs possibles de coopération en pointant en particulier certains domaines-clés tels que les réformes socio-économique, le développement des ressources humaines, l'enseignement, l'environnement, la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle concentrera en particulier ses efforts sur le développement durable en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté. Conformément à la politique arrêtée par l'UE en matière deluttecontre la pauvreté dans le monde, la Commission tiendra compte, lors de la formulation de nouveaux projets de coopération, du fait que 11.5% de la population de la Chine vivent toujours dans la pauvreté absolue, avec un revenu de moins d'un dollar US par jour. La Communauté européenne améliorera également la mise en oeuvre des projets convenus. D'autres domaines de coopération pourrait se faire jour. La Commission pense en particulier à la lutte contre les stupéfiants, le crime organisé, le blanchiment d'argent, et l'immigration illégale. Des entretiens exploratoires pourraient être envisagés dans ces domaines à l'aube du futur Sommet UE-Chine du 23 octobre 2000.